

Vous venez de remplir
un dossier de demande d'aide à l'autonomie
(CERFA 16301*01)

À qui l'envoyer ?

Selon vos réponses aux questions de l'item :
« Identification de l'organisme compétent » chapitre 4 page 7

**SI LA RÉPONSE EST « NON »
DEUX FOIS OU PLUS**

Le dossier est à envoyer au Conseil départemental de la Charente pour demander l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Conseil départemental de la Charente

Pôle Solidarités - service prestations

31 Boulevard Émile Roux

CS 60000

16917 ANGOULEME Cedex 9

DANS LES AUTRES CAS

Le dossier est à envoyer à la caisse de retraite principale du domicile du demandeur.

CARSAT

CARSAT Centre Ouest
37 Avenue du Président René Coty
TSA 24808 : ACTION SOCIALE
87048 LIMOGES cedex

MSA

MSA DES CHARENTES
Service Action Sanitaire et Sociale
1 Boulevard Vladimir
17106 SAINTES Cedex
tech.ass@charentes.msa.fr